

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL191

présenté par
M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

ARTICLE 18

A l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , sauf impossibilité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne doit pas y avoir d'exception au fait qu'un mineur se fasse assister dans cette retenue.

Par ailleurs, les cas de « l'impossibilité » ne sont pas clairement définis par le texte, laissant une forte marge pour les forces de police et de gendarmerie.